

Congrès AFSP Toulouse 2007

Atelier 8

« La discussion politique en ligne. Enjeux théoriques et interrogations méthodologiques »

Laurence Monnoyer-Smith
Sciences de l'information et de la communication
Université de Technologie de Compiègne

| |
|---|
| <p>Le débat public en ligne : une ouverture des espaces et des acteurs de la délibération?¹</p> |
|---|

Texte à l'appui de l'intervention orale intitulée

"Elargir la discussion politique en ligne : les nouveaux objets communicationnels comme ouverture à la "Différence"

L'idée de « démocratie électronique » recouvre deux dimensions distinctes. La première concerne la matérialité des nouvelles pratiques politiques, leur instrumentation et leur tangibilité. La démocratie électronique consiste d'abord en l'implémentation de systèmes techniques, de dispositifs et d'agencements organisationnels nouveaux autorisant le déploiement de pratiques politiques plus ou moins originales. Cette notion de matérialité reste essentielle puisqu'elle dessine un nouvel environnement dans lequel peut se déployer l'action individuelle et dont il convient de mesurer à la fois la nature contraignante pour le citoyen et la dimension émancipatrice pour certaines formes créatives de participation. Cette forme de « technicisation » du politique, pour reprendre un terme habermassien, n'est pas *a priori* compatible avec l'émergence de pratiques démocratiques nouvelles. Leur observation par de nombreux chercheurs à travers le monde vient amplement souligner toute l'ambiguïté intrinsèque de la mise en place des nouveaux dispositifs électroniques participatifs (Shane, 2004).

La seconde dimension s'interroge plus profondément sur les évolutions des systèmes démocratiques contemporains que manifeste l'appropriation des systèmes techniques par les usagers des services publics et les citoyens. A travers la manipulation des nouveaux supports et la création de nouveaux usages, ce sont les perceptions de la citoyenneté, de la représentation politique et, plus largement, de la gouvernance des régimes démocratiques qui se trouvent dénaturalisés dans un mouvement de réflexivité caractéristique, selon moi, de ce qu'U. Beck nomme la « modernité seconde ». Dans cette double perspective, matérielle et conceptuelle, la notion de « démocratie électronique » ne saurait se résumer ni à une forme d'utopisme démocratique –ce à quoi elle a pu se trouver réduite sous la plume de certains auteurs-, ni à une approche à visée normative exclusive

¹ - Cet article est tiré des travaux dirigés par l'auteur dans le cadre d'un contrat « Concertation, Décision, Environnement », financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, portant sur l'analyse du débat public DUCSAI (plus connu sous le nom de « débat sur le 3^{ème} aéroport parisien »). Il a été réalisé en collaboration avec Le laboratoire Communication et

d'autres formes, non numériques, de pratiques politiques. Afin d'acquérir une dimension heuristique pertinente pour la recherche, la notion de démocratie électronique doit permettre d'observer les pratiques nouvelles à l'aune de l'évolution des contraintes que ces agencements font peser sur les citoyens qui s'y meuvent. C'est précisément sur cette articulation entre les supports de la participation, les usages qui s'y trouvent progressivement pliés (dans le sens de Deleuze²) et les concepts qui nous permettent d'appréhender nos pratiques démocratiques que je voudrais insister dans cet article, à partir d'études de cas analysés par la recherche et de mes propres travaux sur le débat public DUCSAI (Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International).

A partir de l'analyse du dispositif DUCSAI, nous verrons que la configuration matérielle vient traduire une prise de position sur le fond du rôle et de la place du citoyen dans le débat public. L'évolution actuelle de l'utilisation d'Internet par la CNDP reflète une perception du débat assez marquée par la place de l'argumentation construite au cours de l'échange langagier entre les parties prenantes. Ce choix emporte des conséquences quant à la nature du public drainé par ce type de dispositif participatif et pose la question épineuse de l'intégration la plus large possible des citoyens dans le processus de discussion. Dans un second temps, une analyse plus pointue des pratiques qui se sont développées autour du support numérique durant le débat DUCSAI permettra de montrer dans quelle mesure la démocratie électronique est susceptible d'apporter au débat public une hétérogénéité de points de vue vertueuse pour la discussion démocratique et avec quelles limites.

Nous pourrions ainsi voir que, sans pouvoir seulement prétendre résoudre la question difficile de la crise de la représentativité dans les sociétés modernes (Rosanvallon, 2006), une approche en terme de démocratie électronique permet néanmoins de s'interroger sur le lien entre modalités de participation et public citoyen participant à la discussion au sein de l'espace public.

A la recherche d'une articulation entre les modalités de participation en ligne et hors ligne

A certains égards, le débat DUCSAI peut être qualifié de procédure de concertation originale. En effet, si elle s'intègre bien dans la lignée des nouveaux dispositifs participatifs qui fleurissent depuis le début des années 1980 (Blondiaux, Sintomer, 2002), elle introduit cependant une dimension supplémentaire par le biais d'un site web assez complet et offre ainsi aux citoyens une forme alternative d'intervention au sein du débat public.

Rappelons que le débat DUCSAI, qui se déroule entre février et octobre 2001, avait pour objet le choix de la localisation de la 3^e plate-forme aéroportuaire de la grande région parisienne dont le principe avait été arrêté par le Ministre des transports Jean-Claude Gayssot en octobre 2000. Il résulte d'un compromis entre le Ministère des transports qui souhaite pouvoir rapidement désengorger Roissy tout en laissant à Air France des possibilités d'extension, et le Ministère de l'environnement qui revendique *a minima* la prise en considération de problématiques environnementales et sociales liées à une telle infrastructure. Son principe est finalement arrêté

Politique du CNRS, S. Catellin, M. Doury, F. Ratokolinoa et P. Von Munchow. Le rapport, publié en avril 2005, est téléchargeable en ligne sur le site : www.lcp.cnrs.fr/pdf/Rap_Ducsa3.pdf.

² - Deleuze développe la notion de Pli que la mathématique de Leibniz fait émerger du constat de la courbure du monde. Le pli est dès lors ce qui résulte du point de vue de la monade (sujet) sur le monde. Toute perspective est marquée, dans un monde courbe, par une série de points d'inflexions qui masquent des plis dans lesquels se concentrent une partie de la réalité invisible à l'œil. Dans ce sens, se retrouvent pliés et observables selon des points de vue différents, des états du monde que seuls une

par le Premier Ministre, Lionel Jospin, après des mois de tergiversations entre les différentes composantes de la majorité plurielle de l'époque : il en résulte que le débat ne portera pas sur l'opportunité de la réalisation de la plate-forme mais sur sa localisation. La concertation est confiée au Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Pierre Zémor, parallèlement aux débats publics CNDP classiques d'alors³.

Ces six mois de débat public ont constitué une forme « d'expérimentation » pour la CNDP : son Président a cherché à mettre en place un dispositif participatif qui offre la possibilité au citoyen d'intervenir au sein du débat quelle que soit la nature des contraintes qui pèsent sur son emploi du temps et sa mobilité. La nature *hybride* de la procédure (à la fois en ligne et hors ligne) est alors une innovation en France. En effet, la plupart des expériences menées dans l'hexagone se focalisent sur l'un ou l'autre des supports de débat ; les villes pionnières en matière de démocratie électronique ayant tendance à reporter sur le web certaines pratiques politiques, voire à en inventer d'autres, conçues spécifiquement pour Internet⁴.

Le site web du débat Ducsaï a ainsi servi de précurseur aux sites actuels de la CNDP, mis en ligne le 10 mars 2003 : à la fois centre de documentation (documents versés au débat par le maître d'ouvrage, études préparatoires, cartographie, bibliographie), lieu de mise en visibilité des argumentations des parties prenantes (interface d'interrogation pour permettre au citoyen de poser des questions⁵ à la CNDP ; contributions écrites entre participants au débat, délibérations et autres motions d'institutions publiques diverses –collectivités locales par exemple-) et outil de communication externe (dossiers de presse, actualités du débat). Le site actuel des commissions particulières (CPDP), normalisé sur le plan graphique à partir de 2004⁶, comporte six rubriques⁷, au contenu relativement variable selon les CPDP, certaines pages migrant d'une rubrique à l'autre selon les débats. Les dates des réunions publiques et leur thématiques sont ainsi présentes tantôt dans la rubrique « Actualités », tantôt dans la rubrique « Participer au débat » ; de même les diverses formes d'intervention des individus (courrier, avis, mail, cahiers d'acteurs etc.) sont accessibles dans l'une ou l'autre de ces pages voire même dans les « documents du débat ». D'une manière générale, on peut constater la relative autonomie des commissions particulières dans la conception des contenus des sites, leur gestion et leur désignation, chacune ayant la possibilité de les configurer en fonction des caractéristiques locales des débats organisés. La normalisation graphique des sites ne se traduit donc pas par une standardisation du dispositif d'interaction en ligne. Ceci traduit d'ailleurs bien une position stratégique de la CNDP qui se refuse à normaliser ses procédures selon un même modèle, considérant que son rôle est justement de favoriser l'expression d'arguments dans un cadre ouvert,

opération d'abstraction permet de déplier et d'explicitier. Une explicitation de cette notion philosophique très riche pour notre propos est disponible à l'url : www.webdeleuze.com/php/texte.php?cle=47&groupe=Leibniz&langue=1.

³ - Le débat DUCSAI n'entrait pas dans les prérogatives de la CNDP d'avant la loi de 2002 puisqu'il ne porte pas sur une infrastructure dont il s'agirait de définir les caractéristiques durant sa phase de conception, mais sur un projet d'infrastructure non encore élaboré. Ce type de débat fait aujourd'hui partie des nouvelles missions que la CNDP s'est vu attribuer en 2002.

⁴ - On peut ici faire référence aux sondages et vote en ligne de la ville de Vandoeuvre-les-Nancy ou d'Issy-les-Moulineaux. Cette dernière cependant a assumé la transition avec sa télévision interactive qui ouvre les portes du conseil municipal aux citoyens par le biais de questions posées par téléphone, courrier ou Internet en cours d'interruption de séances. (cf. Maigret, Monnoyer, 2000).

⁵ - Sans avoir toujours facilement accès au contenu des questions posées par les autres internautes (selon les sites : le contenu des questions est parfois accessible sur une autre page web, ce qui rend compliqué l'interaction entre les participants en ligne) : l'objectif est ici de répondre aux interrogations des individus sur les modalités de la procédure ou le projet lui-même.

⁶ - Avant 2004, chaque débat public créait son propre site, ce qui générait, selon la Commission, des coûts importants. Elle a donc décidé en 2004 de faire réaliser un site type dans lesquelles toutes les Commissions Particulières doivent se fondre. Ceci se traduit par une nouvelle répartition des coûts d'entretien et d'hébergement et une très nette diminution des coûts de développement. Tous les sites des débats sont rapatriés sur le site-mère six mois après leur clôture.

contrairement à ce qui peut être le cas au cours des enquêtes publiques. G. Mercadal , Vice-Président, souligne ainsi que « la loi de 2002 apparaît ainsi comme un contrepoint, un antidote à l'excès de forme qui inhibe l'expression »⁸.

On peut cependant constater un resserrement du périmètre de l'usage d'Internet. Ainsi, contrairement à ce que nous avons observé dans le cadre de la DUCSAI, le verbatim des réunions publiques n'est pas retranscrit mais sont en revanche mis à disposition des internautes des comptes-rendus rédigés par les CPDP. Dans le même sens, on ne trouve plus de forums à disposition des internautes pour échanger entre eux sur le projet ou la procédure elle-même⁹. La dimension interactive, qui constitue pourtant une spécificité du support, cherche ainsi encore sa place au cœur des sites des débats et son articulation avec les réunions publiques sur le terrain qui, du fait de leur nombre, permettent déjà à des milliers de personnes de se déplacer¹⁰. Les sites web des CPDP apparaissent ainsi davantage comme un espace d'accès à une information multiforme sur le contenu du débat, sorte de sas d'entrée dans la complexité des sujets traités et instrument de construction d'une prise de position personnelle et d'une argumentation structurée, que comme un espace alternatif de débat public.

On le voit, la différence majeure entre le premier outil et ses évolutions actuelles concerne le rôle joué par Internet dans le cadre du débat : alors que la DUCSAI avait proposé un lieu de débat alternatif au débat public en présentiel (Monnoyer-Smith, 2006), la CNDP actuelle est davantage centrée sur ses débats hors ligne. Le web, pour l'heure, reste encore le lieu de la convergence informationnelle et de l'intégration des arguments. Cet état de fait actuel n'est sans doute pas définitif : l'inventivité procédurale de certaines commissions particulières, comme celle constituée à l'occasion du débat sur la politique des transports dans la vallée du Rhône, montre qu'il s'agit là moins d'une décision consciente de recentrer l'essentiel des discussions pendant les débats en public que de l'absence conjoncturelle de solutions satisfaisantes pour articuler les différents niveaux de participation. Outre la difficulté de mise en œuvre technique qui nécessite des moyens humains, la temporalité des débats, qui durent quatre mois, s'accorde difficilement avec la mobilisation habituelle des internautes pour des débats, dont on constate en général qu'ils dépassent rarement trois semaines¹¹.

Un autre public derrière l'écran ?

Le recours à l'Internet en matière de débat public correspond en règle générale à une volonté d'extension du public traditionnel, en particulier envers les jeunes générations¹². La recherche a ainsi régulièrement souligné les avantages d'une mise en ligne des discussions : cette nouvelle modalité de participation citoyenne permet en effet de s'affranchir des contraintes classiques de temps, de distance ou de disponibilité qui contraignent nombre d'actifs, de parents ou de personnes à mobilité réduite à ne se présenter que très rarement aux débats publics

⁷ - Le débat public (son fonctionnement, les textes juridiques qui l'encadre, les relations avec la CNDP), les documents du débat (cahiers du maître d'ouvrage, études réalisées, bibliographie etc) , participer au débat (poser une question, cahiers d'acteurs), actualité du débat (dates de réunion), espace presse et liens utiles.

⁸ - Intervention devant la CNDP, mercredi 10 janvier 2007.

⁹ - A l'exception notable du débat sur la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien. Ce débat fut le lieu d'innovations intéressantes en termes de participation du public puisque outre le forum en ligne thématisé et modéré, il a donné lieu à une expérimentation originale d'intégration d'une conférence de consensus (appelée ici Atelier Citoyen) dans le cadre du débat public lui-même. Voir l'article de J-M. Fourniau et I. Tafere dans cet ouvrage.

¹⁰ - Selon les débats, on compte entre 3000 et 6000 personnes aux réunions publiques, selon les rapports des CPDP.

¹¹ - Coleman et Gøtze avaient souligné ce point dès 2001 dans leur étude des sites publics de débat en ligne.

¹² - Les relations complexes des jeunes à la politique sur Internet donnent lieu à des résultats ambigus, sur ce point les travaux d'A. Muxel (2001) et de D. Marsh (2007).

organisés (Klein 1999). De fait, les études empiriques menées depuis près d'une décennie soulignent l'élargissement du public opéré par une ouverture des dispositifs participatifs aux TIC (Coleman & Gøtz 2001, Pruijt 2002, Coleman 2004, Price, 2006).

C'est également ce que nous avons pu constater dans le cas DUCSAI. Il apparaît que le public des réunions diffère singulièrement de celui des internautes. Les premières accueillent en effet davantage de représentants officiels des associations et de militants que les simples citoyens¹³ qui constituent la grande majorité des intervenants en ligne : en effet, une analyse précise du contenu des mails¹⁴ suggérait alors que sur les 156 initiateurs de messages postés sur le forum, trois ou quatre seulement se sont déplacés aux réunions. Confirmé par nos entretiens qualitatifs, cet avantage de la souplesse du débat en ligne profite donc aux citoyens qui, tout en constituant la principale cible du genre « débat public », en restent malheureusement trop souvent les grands absents. Aujourd'hui, cette souplesse semble faire partie des acquis : la multiplication des canaux de participation aux débats publics CNDP offre aux citoyens un panel assez large de modalités d'expression : brève sur Internet, plus officielle et construite par courrier, très engagée par le biais des cahiers d'acteurs. A titre indicatif, sur le dernier débat public de l'année 2006 portant sur la ligne LGV Poitiers- Limoges, 344 avis ont été postés (carte T ou Internet), plus de 160 contributions écrites ont été envoyées par courrier, et 22 cahiers d'acteurs rédigés. Sans nécessairement répondre entièrement aux critiques adressées par certaines théoriciennes de la délibération comme Marion Young, Jane Mansbridge ou Nancy Fraser, concernant la place trop importante accordée à l'argumentation rationnelle dans les procédures de débat public au détriment d'autres formes d'expression, la pérennisation d'un accès au débat via Internet légitime des prises de positions moins structurées et offre au citoyen un répertoire élargi d'interventions écrites.

Dans ce sens, il est intéressant de constater que la CNDP a opté pour un système de contributions écrites centralisées par ses services (par mail, courrier et Internet) qu'il s'agisse de simples avis ou de questions de participants, de contributions écrites ou de cahiers d'acteurs. Cette intégration est d'ailleurs assumée entièrement par la commission, jusque dans sa dimension sémiotique puisque toutes les traces de l'origine de la question sont gommées par une normalisation du format de la présentation de la question ou de l'avis reçu. Ceux-ci sont désormais numérotés, et présentés par nom de la personne et origine géographique dans une page dédiée, distincte de la page prévue pour le questionnement ou, lorsqu'elle existe, de l'émission de l'avis. Un effet de cette normalisation est de rendre invisible la modalité choisie par le locuteur pour intervenir dans l'espace du débat public : toutes les contributions sont traitées de la même façon, provoquant ainsi un décloisonnement des prises de position et un aplatissement des effets d'autorité. La recherche d'égalité de traitement entre les parties prenantes et les citoyens se traduit ici par la construction, y compris sémiotique, d'un lieu d'échange moins sensible aux symboles du pouvoir, comme le papier à en-tête, la présence de fautes d'orthographe ou encore la maladresse scripturale de personnes ne pouvant disposer de traitement de texte¹⁵. Dans une certaine mesure, le

¹³ - Même si ceux-ci sont présents aux réunions délocalisées en région par exemple.

¹⁴ - Le décompte des intervenants participant au forum DUCSAI présente les difficultés classiques de l'analyse de nombreux forums de discussion sur Internet, où les identités affichées relèvent du libre choix des intervenants via l'utilisation de pseudonymes : un même intervenant peut donc poster ses messages sous différents pseudonymes et symétriquement, un même pseudonyme peut être assumé par des intervenants différents. Les pseudos étant par ailleurs utilisés par les internautes comme une « ressource argumentative » qui permet d'afficher, dès le parcours des fils de discussion, son positionnement au sein du débat. Sur ce point, voir les analyses de M. Doury dans le rapport de l'étude.

¹⁵ - Les lettres sont retapées et non scannées en ligne, les textes des interventions sont re-écrits pour être mis en forme. Reste, bien entendu, certains effets de style qui peuvent dénoter un niveau d'éducation plus élevé.

recours à Internet cherche à contrecarrer les effets symboliques de pouvoir inévitables lors des réunions publiques et assure un nivellement des points de vue par une égalité d'accès à tous à la visibilité.

Cette ouverture ne doit pas nous conduire à considérer l'Internet comme une solution miracle à la crise de la représentation ainsi qu'à celle de l'engagement en politique dans les démocraties modernes, pour deux raisons au moins. D'une part, comme l'ont montré Price et Capella (2002) et Pruijt (2002), la participation politique en ligne est tributaire d'un capital social qui n'est pas partagé par toutes les populations qui désertent le champ politique. La culture civique, la confiance dans les institutions démocratiques, la maîtrise de l'outil constituent de sérieuses barrières à son utilisation répandue. Depuis notre analyse du cas DUCSAI, les choses ont évolué lentement, la lecture des mails met encore en évidence une domination d'une population relativement éduquée et rompue à l'informatique. On y constate également une forte présence féminine, ce qui rejoint les études récentes sur l'appropriation progressive d'Internet par les femmes¹⁶. D'autre part, la désaffection politique peut également constituer une stratégie militante en tant que telle et se reporter sur une « multitude de projets politiques menés par d'autres moyens et répertoires » (Allard, Blondeau, 2006). Certains acteurs en effet répugnent à l'idée de participer à quelque dispositifs participatifs quels qu'ils soient et optent pour des réactions « anti-système ».

Les publics et les supports au débat

De façon un peu surprenante, nous avons pu constater le faible intérêt porté par la recherche jusqu'à récemment¹⁷ aux architectures des dispositifs participatifs. Portés par des considérations théoriques qui placent l'échange langagier au cœur de la procédure délibérative, les conditions de production de cet échange ont été relativement négligées par des méthodologies centrées sur les participants et non sur l'observation des pratiques et la manipulation des outils. Certains travaux récents (Wright, 2005, Benvegna, 2006, Mazeaud, 2006) reconsidèrent à juste titre le débat dans toute sa matérialité : on retrouve bien ici l'idée chère à Lawrence Lessig (1999) selon laquelle les codes de l'espace numérique participent à la configuration des pratiques qui sont susceptibles de s'y déployer, contrairement à ce que certains techno-utopistes avaient un peu rapidement imaginé¹⁸. Le code informatique, sans la déterminer, constitue bien une contrainte à l'action et contribue à l'émergence d'une sémiotique du débat propre aux supports qui en constituent l'architecture (Souchier et al., 2003).

Le cas DUCSAI fournit une illustration intéressante du rôle joué par le support du débat à différents niveaux¹⁹ : celui de la structure argumentative des échanges, celui des modalités d'expression mobilisées par les individus et celui la créativité issue de la manipulation des supports. Ces trois points seront rapidement repris ici à titre d'illustration²⁰.

¹⁶ - Voir par exemple une étude Belge de mai 2006 sur http://www.awt.be/web/dem/index.aspx?page=dem_fr_010_060_003; ainsi que l'étude Pew Internet de décembre 2005, *How women and men use the internet*, sur le site http://www.pewinternet.org/PPF/r/171/report_display.asp.

¹⁷ - Deux numéros spéciaux de revue y sont consacrés en septembre 2006 : *Politix* et l'*International Journal of Electronic Government Research*.

¹⁸ - Notons tout de même que ces approches sont aujourd'hui minoritaires dans la communauté scientifique. La grande majorité des chercheurs se consacrent à l'analyse des facteurs contraignants pesant sur ces nouvelles pratiques, qu'ils soient d'ordre socio-culturels, économiques, informatiques (architecture interne des programmes) ou encore institutionnels. Sur ces points, voir l'étude de Lownes, Pratchett et Stoker, 2006.

¹⁹ - Nous avons procédé à une analyse argumentative et linguistique comparative du débat en ligne (disponibles sur le site) et des réunions publiques (intégralement retranscrites et mises en ligne sur le site également). Voir le rapport final.

²⁰ - Pour plus de détails, voir Monnoyer-Smith, 2006 a, ainsi que le rapport final de l'étude.

En ce qui concerne l'argumentation développée en ligne, nous avons pu constater que la grande souplesse de fonctionnement du forum de discussion ainsi que le caractère a posteriori de la modération a permis non seulement une grande liberté de ton mais également de choix dans les thématiques de discussion. Ainsi, alors que dans les réunions publiques, le calendrier et les thèmes de débat sont programmés par la DUCSAI, les thèmes discutés sur le forum sont initiés par les participants. Il faut ici insister sur la nature déterminante de la modération dans ce type de procédures : de la même façon que la conduite des réunions hors ligne produit des phénomènes d'imposition symboliques puissants (Bourdieu, 1982), la modération contribue à façonner les modalités de prise de parole des citoyens (Wright et Street, 2006).

On peut ainsi expliquer par la différence d'architecture technique du débat la prééminence en ligne des questions concernant la définition de l'intérêt général –par rapport aux intérêts particuliers²¹ et de celles ayant trait à l'opportunité de la construction du 3^e aéroport. On constate ainsi que chaque arène apporte au débat un angle d'approche spécifique et permet que s'exprime légitimement des intérêts « locaux », pratiquement inaudibles dans les réunions publiques où le maître d'ouvrage se fait porte parole de l'intérêt général (des voyageurs, de la France, et, à un moindre degré, d'Air France). Les réunions publiques à l'inverse sont le lieu des discussions plus techniques et des arguments d'experts touchant entre autres à l'évaluation du trafic aérien sur le moyen et long terme.

En ce qui concerne les modalités d'expression, la différence entre les arènes du débat est plus frappante : la distance posée par l'interface informatique a dans ce cas joué un rôle de filtre à des formes virulentes de prise de parole constatées en réunion publique, de façon assez contre-intuitive si l'on s'en réfère aux travaux de psychologie sociale et de communication sur la question (Eliasoph, 1998 ; Stromer-Galley, 2002). Si la dimension émotionnelle n'est pas absente des messages échangés sur le forum, elle y est cependant moins prégnante. Il semblerait que le recours à une argumentation jouant sur le pathos constitue, pour les locuteurs ne pouvant faire valoir aucune forme d'expertise ni de légitimité institutionnelle, un moyen de rendre légitime leur prise de position dans le débat au sein des réunions publiques (alors que les interventions de « non experts » sur le forum ne souffriraient pas d'un tel déficit de légitimité). Par ailleurs, la théâtralisation des interventions lors des réunions publiques a pu, à plusieurs occasions, exacerber l'hostilité d'un public très concerné par le projet, là où les internautes, seuls face à leur machine, n'ont pas ressentis les effets d'un mouvement collectif d'agressivité face aux responsables du projet.

Dans le forum de discussion, l'agressivité des participants à l'égard des organisateurs de la DUCSAI ou des « institutionnels » participant au débat s'est essentiellement traduite par des protestations récurrentes devant l'absence de réponses aux questions soulevées par les différents messages. Une conséquence observée de cette plus faible intensité émotionnelle en ligne est que les positions des individus favorables au projet de troisième aéroport s'expriment un peu plus librement que lors des réunions publiques, où elles risqueraient de se heurter à une hostilité du public présent, majoritairement opposé au projet.

Enfin, il faut relever la grande créativité dont savent faire preuve les internautes dans l'appropriation du dispositif de concertation qui se révèle, dans notre cas, plus souple en ligne que durant les réunions publiques. Une utilisation originale de l'interface proposée a ainsi permis de détourner la fonction « titre du message »,

²¹ - Ce point a plus particulièrement été développé par Doury (M.), « « Intérêt général », « intérêts particuliers ». La construction de l'ethos dans le débat public », *Questions de communication*, 2006 à paraître.

initialement prévue pour « poser une question », en ressource argumentative de façon à rendre visible immédiatement²² leur prise de position, souvent en écho au pseudonyme utilisé. Par ailleurs, les utilisateurs du forum ont pu introduire et largement revenir sur la thématique de l'opportunité du projet, non prévue au départ, de sorte que cette question, éludée dans toutes les réunions publiques à partir du mois de juin, reste omniprésente dans le débat. Enfin, nous avons pu constater que le site est utilisé par les participants comme un espace de discussion permettant de mettre en place des mots d'ordre pour les diverses manifestations organisées par les associations opposées à l'implantation de l'aéroport dans leur région. Il devient un lieu de définition de leurs propres stratégies d'action et de pression sur les instances décisionnelles.

Comment la CNDP envisage-t-elle aujourd'hui l'articulation entre les différents sites web (le sien et ceux des CPDP) et les débats publics ? Force est de constater qu'une réflexion de fond sur ce point reste encore à construire : deux aspects me paraissent cependant ressortir d'une observation des pratiques en cours à la lumière des expériences relatées par la littérature scientifique.

D'une part, les sites actuels valorisent l'information sur l'échange entre citoyens. Or nous avons vu combien ces des arènes de débat s'avéraient complémentaires, tant au niveau du public, de l'argumentation que des modalités d'expression. En ce sens, la situation actuelle constitue, selon moi, un repli par rapport à ce qui avait été envisagé dans le cadre de la DUCSAI.

D'autre part, ces sites mobilisent peu la créativité des internautes, en particulier concernant les formes alternatives que leur participation peuvent prendre (liens avec des blogs évoquant des thématiques non traitées dans le débat mais possiblement connexes ; liens avec des objets multimédias présentant un point de vue etc.). Les possibilités actuelles du web 2.0²³ ouvrent des perspectives intéressantes pour agréger des contenus à ceux proposés par les CPDP et proposent aux individus des formes d'expression plus étendues qu'une argumentation écrite rationnellement développée. Des recherches et des expérimentations nouvelles dans ce sens constitueraient des pistes nouvelles susceptibles d'intégrer dans les débats des populations encore difficiles à atteindre par les moyens classiques.

Conclusion

Il convient de souligner en conclusion qu'une approche du débat public en terme de « démocratie électronique » ne saurait se passer d'une étude précise et technique de l'architecture du débat afin de mettre en évidence, au-delà de l'apparente ouverture aux internautes de modalités de participation en ligne, la complexité de l'agencement participatif lui-même et les formes variées de contraintes qu'il compose. Dans ce cadre méthodologique seulement il est possible d'apprécier la façon dont le citoyen constitue ses pratiques dans les interstices des dispositifs, ou au contraire, comment il s'en affranchit.

Les modalités d'appropriation que nous avons pu mettre en évidence suggèrent non pas la nécessité d'un passage en ligne des procédures existantes mais de réfléchir à leur complémentarité. Parce que les supports du débat

²² - C'est à dire sans avoir à cliquer sur le message pour lire son contenu.

²³ - L'appellation de web 2.0 veut évoquer toutes les innovations techniques récentes du web qui offrent aux internautes des possibilités de travail coopératif, de liens entre les contenus et d'adaptation des interfaces aux besoins des usagers. Une

produisent des systèmes symboliques et sémiotiques différents, leur mobilisation conjointe permet un élargissement du public qui s’y investit. Il serait ainsi opportun de réfléchir à la manière d’intégrer dans les débats ces nouveaux objets qui circulent dans l’espace public, via Internet notamment²⁴, de façon à mobiliser une population réfractaire aux formes traditionnelles de discussion politique. En ce sens, toute procédure figée de débat public constitue un frein à son développement et à son appropriation par un large public ; c’est bien là d’ailleurs que réside toute l’ambiguïté de son institutionnalisation.

Ce faisant, nous allons dans le sens d’une remise en cause de l’approche habermassienne de la délibération, à la suite de nombreux auteurs déjà cités : en mettant en évidence l’importance des contraintes du dispositif sur toute forme de prise de parole, nous soulignons les limites d’une approche essentiellement langagière de la délibération qui s’affranchit des supports au dispositif délibératif pour penser l’émergence des préférences axiologiques. Ce travail de réflexion sur l’articulation entre supports, modalités de participation et mode d’expression interroge ainsi directement la pertinence théorique et la valeur heuristique d’un modèle délibératif qui repose sur l’échange argumentatif²⁵.

technologie type est celle de la syndication de contenus qui permet à un internaute d’être averti de l’évolution du contenu d’un site web qu’il a présélectionné.

²⁴ - Je pense ici aux objets analysés notamment par L. Allard (2005) tels que les blogs, podcasts, et mashups produits par des activistes et diffusés sur le net et autres technologies mobiles. Les mashups sont des applications issues de plusieurs contenus issus d’applications différentes : dans le domaine artistique ou militant par exemple, on peut mélanger des images, des sites webs ou des musiques existantes et disponibles. La numérisation des contenus a permis un développement très important de ce type de productions qui puise ses sources dans certaines pratiques musicales des années 1950.

²⁵ - J’ai ailleurs proposé les bases d’une réflexion théorique allant dans le sens d’une reformulation des principaux outils conceptuels de la théorie de la délibération –dans sa version habermassienne- à partir des travaux de Marion Young et de la sociologie de l’action de Hans Joas. Voir Monnoyer-Smith, 2006.

Bibliographie

- Allard, L. « Express yourself 2.0 ! Blogs, podcasts, fansubing, mashups...de quelques agrégats technoculturels à l'âge de l'expressivisme généralisé », in Maigret, E., Macé, E. (dir.)
- Allard, L., Blondeau, O. (2006), « L'activisme contemporain : deflection, expressivisme, experimentation », Intervention au colloque *La démocratie en recomposition ? Vers de nouvelles dynamiques démocratiques ?*, IEP de Lille.
- Benvegny, N. (2006), « Le débat public en ligne. Comment s'équipe la démocratie dialogique ? », *Politix*, 19(75), pp.103-124.
- Bourdieu (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- Blondiaux, L., Sintomer, Y. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 15(57), pp.17- 35.
- Coleman, S., & Gøtze, J. (2001). *Bowling together: Online public Engagement in Policy Deliberation*, Londres: Hansard Society.Publishing.
- Coleman, S. (2004). Connecting Parliament to the Public via the Internet : Two Case Studies of Online Consultations”, *Information, Communication & Society*, Vol.7(1), 3-22.
- Deleuze, G. (1988), *Le pli. Leibniz et le baroque*, Paris :Ed. de Minuit.
- Eliasoph, N. (1998), *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in their Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Jeanneret, Y. (2006)
- Klein, H. (1999), “Tocqueville in Cyberspace : Using the Internet for Citizen Associations”, *The Information Society*, 15, 213-220.
- Lowndes V., Pratchett, L. et Stoker G. (2006), “Local political participation: the impact of rules-in-use”, *Public Administration*, (84/3), pp. 539-562.
- Lessig, L. (1999), *Code and other laws of Cyberspace*, New York: Basic Books.
- Maigret, E., Monnoyer-Smith, L. (2000), « Des caméras dans un conseil : portée et limites de l'expérience d'Issy-les-Moulineaux », *Hermès* 25-26, www.Démocratie locale.fr, pp.141-158.
- Marsh, D., O'Toole, T., Jones, S.(2007), *Young People And Politics in the Uk: Apathy or Alienation?*, Londres:Palgrave Macmillan.
- Mazeaud, A.(2006), « Le débat national sur l'avenir de l'école ou des partenaires sociaux à l'épreuve de la démocratie participative », *Politix*, 19(75), pp.143-164.
- Monnoyer-Smith, L. (2006a), «Etre créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération. », *Politix*, 19(75), pp.75-101.
- Monnoyer-Smith, L. (2006b), « La délibération comme invention du politique », *Sciences de la Société*, 69, pp. 51-70.
- Muxel, A. (2001), *L'Expérience politique des jeunes*, Paris :Presses de Sciences Po.
- Price, V.(2006), “Citizen Deliberating Online : Theory and Some Evidence”, in T. Davies and B. S. Noveck (eds), *Online Deliberation: Research and Practice*, Chicago: Chicago University Press.
- Price, V., Capella, J.N., (2002), “Online Deliberation and its Influence. The Electronic Dialogue Project in Campaign 2000”, *IT&Society*, 1(1), pp. 303-329.
- Pruijt, H. (2002), “ Social Capital and the Equalising Potential of the Internet”, *Social Science Computer Review*, 20 (2), 109-115.
- Rosanvallon, P. (2006), *La contre-démocratie*, Paris, Seuil.
- Shane, P. M. (ed.) (2004), *Democracy online. The Prospect for Political Renewal Through the Internet*, New York: Routledge.

Stromer-Galley, J. (2002), New Voices in the Political Sphere: A comparative Analysis of Interpersonal and online Political Talk. *Javnost/The public*, Vol.9(2), 23-42.

Souchier, E., Jeanneret, Y., Le Marec J.,(2003), *Lire, écrire, récrire : Objets, signes et pratiques des médias informatisés*, Paris : BPI.

Wright, S. (2005), Design matters; the political efficacy of government-run discussion forums, in R. Gibson, S. Oates & D. Owen (Eds), *Civil society, democracy and the Internet: a comparative perspective*,(pp. 80-99), London: Routledge.

Wright, S., & Street, J. (2007), Democracy, Deliberation and Design : the Case of Online Discussion Forum, *New Media and Society*, à paraître.